



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 40/2021-2026

Comptes annuels pour l'exercice 2025

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes annuels de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

La commune de Burtigny est passée sur le nouveau modèle comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération) depuis 2025 et, dès lors les comptes annuels qui vous sont soumis sont basés sur cette nouvelle approche. Pour rappel, les comptes 2024 ont été bouclés sur l'ancien modèle.

Les comptes 2025 ont été audités par la société A&A Fidus Nyon SA à la suite de la démission du précédent organe de révision. Dans son rapport signé à l'issue des travaux menés les 4 et 5 mai 2026, l'organe de contrôle ne relève aucun fait qui laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Ces comptes et le rapport de la fiduciaire ont été soumis à la commission de Gestion pour étude et rapport.

MCH2 : rappel en quelques mots

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Les principaux changements induits par MCH2 sont les suivants :

- Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.
- Selon les principes régissant MCH2, la présentation des comptes doit offrir une vision de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Ceci va donc accroître la transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population.
- La classification par nature devient plus précise avec 4 positions pour le bilan et le compte de résultats (compte de fonctionnement).
- La classification fonctionnelle (anciennement classification administrative) gagne également en granularité¹ avec 4 positions. De plus, elle s'applique aussi au compte des investissements.

¹ Granularité : La notion de granularité définit la taille du plus petit élément, de la plus grande finesse d'un système. Quand on arrive au niveau de granularité d'un système, on ne peut plus découper l'information.

- À côté de ces deux classifications harmonisées, chaque commune peut continuer à prévoir une classification ad hoc reprenant la structure spécifique de ses dicastères et de son administration.
- MCH2 prévoit un échelonnement du compte de résultat qui rend la situation financière des communes plus transparente : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, résultat extraordinaire
- Le tableau des flux de trésorerie s'ajoute aux autres éléments du modèle comptable déjà existants, que sont le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements.
- MCH2 introduit une table des amortissements fixant des durées d'amortissement obligatoires pour toutes les communes, cela par type d'immobilisation.
- Enfin, l'annexe devra présenter les principes et normes pour la présentation des comptes annuels, l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, des titres et des participations, des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations.

Le projet d'adoption de MCH2 pour la commune de Burtigny se déroule en plusieurs étapes :

- 2024 (*déjà réalisé*) : conversion des comptes du plan comptable actuel vers MCH2, y.c. les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les comptes du bilan. Préparation du budget 2025 en MCH2.
- 2025 (*déjà réalisé*): tenue des comptes 2025 selon MCH2 et conversion des comptes 2024 en MCH2 après le bouclage.
Pour avoir une base historique de comparaison les comptes 2024 ont également été convertis au format MCH2. Ainsi, ces données sont disponibles en version MCH1 tel que présenté dans le cadre du bouclage des comptes 2024 et MCH2 dans le cadre des comptes 2025.
- 2026 (*objet de ce préavis*): bouclage des comptes 2025 selon MCH2, y.c. élaboration de nouvelles annexes.

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2025

Dans sa séance du 5 mai 2026, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2025. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'462'453.78 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 102'343.11, après prélèvement net sur les fonds de réserve de CHF 15'800.15 (rétrocession de la contribution de remplacement pour l'abri PC), prélèvement net sur les financements spéciaux de CHF 26'252.20 (fonctions auto-financés par une taxe) et après amortissements du patrimoine administratif pour un montant de CHF 59'300.- Ce résultat est bien au-dessus des projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de charges de CHF 3'430.81.

Les revenus fiscaux ont été inférieurs aux prévisions budgétaires pour près de CHF 17'000.- (dicastère 91 impôts), expliqué notamment par :

- L'impôt sur le revenu (y compris impôt source) et l'impôt sur la fortune des personnes physiques en-dessous pour CHF 50'116.83.- ;

- Partiellement compensés par une amélioration sur les personnes morales de d'environ CHF 15'350.- et sur les droits de mutation pour plus de CHF 15'000.-

Concernant les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions), elles se sont élevées à CHF 84'107.95, dépassant le montant budgété de CHF 22'960.62.

En parallèle, et comme conséquence de ces revenus d'impôts en baisse par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024, les charges péréquatives cantonales ont fortement diminué par rapport au montant budgété, soit CHF 161'305.-

En plus de ces éléments fiscaux et péréquatifs, les faits marquants au niveau des comptes de l'année 2025 peuvent se résumer par les points ci-dessous :

- La gestion des affaires courantes propres à la Commune est maîtrisée conformément au budget.
- L'équilibre financier est assuré par les taxes, propres aux chapitres 710 Approvisionnement en eau, 720 Traitement des eaux usées. Cependant le prélèvement sur le 7300 Gestion des déchets urbains a épuisé le fonds de réserve y relatif qui n'est plus suffisant à fin 2025. Il conviendra de suivre son évolution sur 2026 afin de déterminer si d'autres changements doivent être entrepris, à terme, dans la gestion des déchets.
- Au niveau des investissements, deux préavis sont en cours : n° 16/2021-2026 en lien avec l'évacuation d'eau et le n° 33/2021-2026 pour le parking Les Ravières. Le total des dépenses d'investissement s'élève à CHF 65'435.05 pour 2025.

À fin 2025, les dettes bancaires se montent à CHF 1'200'000 et les prochaines échéances des emprunts sont fixées, respectivement, en 2033 et 2034.

D'autres informations sur les comptes sont annexées dans le document Commentaires sur les comptes 2025.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal n° 40/2021-2026 – Comptes 2025,
ouï le rapport de la commission de Gestion,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'adopter les comptes annuels 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 102'343.11 ;
- de donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal pour leur gestion de l'exercice 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud

 La Secrétaire

Irène Richard

Annexes :

- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2025 ;
- Rapport de gestion 2025 ;
- Bilan et comptes de résultat 2025 ;
- Comptes des investissements 2025 ;
- Tableau de flux de trésorerie ;
- Annexe aux comptes annuels.